

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JUIN 2025

Le vendredi 13 juin 2025 à 19H00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 06 juin 2025

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, GUILLARD Gérard, TAMISIER Guy, MOREAU Jean-Pierre, BOULERT Sophie, LEFEVRE Pascal, AIX Cécilia, BOULET Brigitte, THIOLIERE Franck, OLIVEIRA DA SILVA Jade, CATINAUD Gérard, PINAULT Joëlle et COSSIAUX Laurence.

ABSENT REPRÉSENTÉ : M. DEBRAS Frédéric donne pouvoir à M. TAMISIER Guy

ABSENTS EXCUSÉS : FRUGIER Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2025

2025.036 – Décision modificative budget 2025 Commune

Régularisation sur les dépenses et recettes de la section d'investissement.

Accord à l'unanimité

2025.037 – Décision modificative budget 2025 AEP

Régularisation sur les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Accord à l'unanimité

2025.038 – Travaux de sécurité traversée du village de la Chaize par l'entreprise « Signature » sous traitant de la société « NGE »

La société NGE sous-traite une partie des travaux de sécurité pour les villages de Belzanne et de la Chaize

Accord à l'unanimité

2025.039 – Vote des subventions 2025 pour les Associations

Montant total alloué aux associations = 9 860 €

13 Pour et 1 Abstention

2025.040 – Modification des membres de la Commission Communication

Délibération annulée

2025.041 – Convention fourrière avec la SPA – année 2025

En application de l'art L211-24 du Code Rural, la commune renouvelle son adhésion à la SPA pour l'année 2025 en acceptant de signer la convention, pour l'enlèvement et la garde d'animaux.

La commune s'engage à verser à la SPA de Limoges la somme de 777,60 €.

Adopté à l'unanimité

2025.042 – Renouvellement de l'adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025, d'un montant de 50 €.

Accord à l'unanimité

2025.043 – Renouvellement de l'adhésion et des actions sanitaires menées par la Fédération Régionale de Défense contre les Nuisibles du Limousin (FREDON) pour la campagne 2024/2025

Proposition de renouvellement pour le FREDON, décomposée comme suit :

- Cotisation actions sanitaires = 486,00 €
- Cotisation OVS (organisme à vocation sanitaire) = 50,00 €

Refusé à l'unanimité

2025.044 – Révision des statuts de la Communauté de Communes ELAN

Diverses évolutions législatives ainsi que la pratique observée rendent nécessaire, notamment en vue d'un travail sur un projet de territoire, la révision de ces statuts afin qu'ils constituent une base reflétant au plus proche à la fois les noms et la réalité.

Ainsi, les modifications proposées se concentrent sur l'article V (compétences), relèvent essentiellement de questions de forme et n'entraîneront pas de changements dans la pratique.

Accord à l'unanimité

2025.045 – Virement de crédits – budget 2025 Commune

Modification des écritures en section d'Investissement – Recettes et Dépenses.

Accord à l'unanimité

Questions diverses :

- 1) Monsieur le Maire informe les conseillers que l'Association AFRPA de Laurière, sollicite à nouveau dans son courrier reçu le 26 mai 2025, dans le cadre du service de portage de repas, une contribution financière sous forme de subvention, acceptée lors du conseil municipal en date du 13 décembre 2024. Pour percevoir cette contribution, l'association devait fournir le nombre de repas servis sur la commune. A ce jour, la réponse n'a pas été donnée.
- 2) La communauté de Communes ELAN a reçu en janvier 2025 de la Préfecture de la Haute-Vienne, l'obligation réglementaire d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde sur le territoire communautaire. Cette information nous a été transmise par l'EPIC le 4 juin pour savoir si la commune avait réalisé ce plan de sauvegarde en interne ou avec l'aide d'un prestataire. A ce jour, rien n'a été fait par la commune. Il est demandé à ELAN de nous fournir le nouveau guide pratique d'élaboration et de suivi relatif aux plans communaux de sauvegarde (PCS) et qui sera transmis aux élus de la commune.
- 3) Monsieur le Maire donne lecture d'une offre reçue de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) le 1^{er} juillet 2025 concernant la désertification médicale, qui propose la mise en place de MÉDICOBUS mobiles et connectés en partenariat avec HOCOIA, qui

est une société spécialisée dans la santé en mobilité, équipés de technologie de pointe et sont gérés par des professionnels de santé qualifiés. Le sujet a été porté également au niveau d'ELAN pour une éventuelle mutualisation entre les communes.

Mme PINAULT entrera en contact avec la MNT pour voir les conditions et la suite à donner.

Dossier traité par les élus et informations diverses :

- Diminution de la taxe foncière pour les logements en rénovation : quelle décision prendre ?
- Conseil d'école RPI Bersac-Laurière : point sur la réunion du 12 juin qui s'est tenue à Laurière.
- Réparation du toit de la sacristie : nommer un architecte des Bâtiments de France pour la suite à donner
- Infiltration d'eau chez Mme De NANTES : trouver une solution et lui faire une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,



BERTRAND Jean Michel